

**Direction Environnement et
Développement Local
Service GEMAPI**

Compétence GEMAPI Aménagement de la Savasse



Ordre du jour

1. En salle 10h > 12h

- La GEMAPI à Valence Romans Agglo
- Présentation des aménagements de la Savasse

2. Visite terrain 13h30 – 16h

Visite des aménagements de la Savasse

La GEMAPI à Valence Romans Agglo



valence
Romans
AGGL 

Rappel de la compétence selon l'article L.211-7 du code de l'environnement

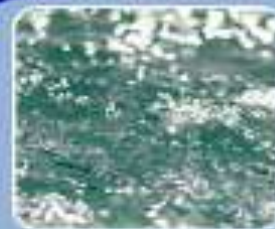
- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le service GEMAPI

21 personnes

2 sites

2 équipes rivières



Service **GEMAPI**

Responsable : Aline STRACCHI

Administratif : Elisabeth AVIT - Sylvie JARRIN

Unité Projets GEMA

Responsable : Aline STRACCHI

⇒ Cédric CADET - Céline DEBAILLEUL
Stéphane MORENO

Unité Projets PI

Responsable : Julien DUMOUTIER

⇒ Bénédicte FAURE - Guillaume DESSUS
Recrutement en cours

Unité Terrain Responsable : Aline STRACCHI

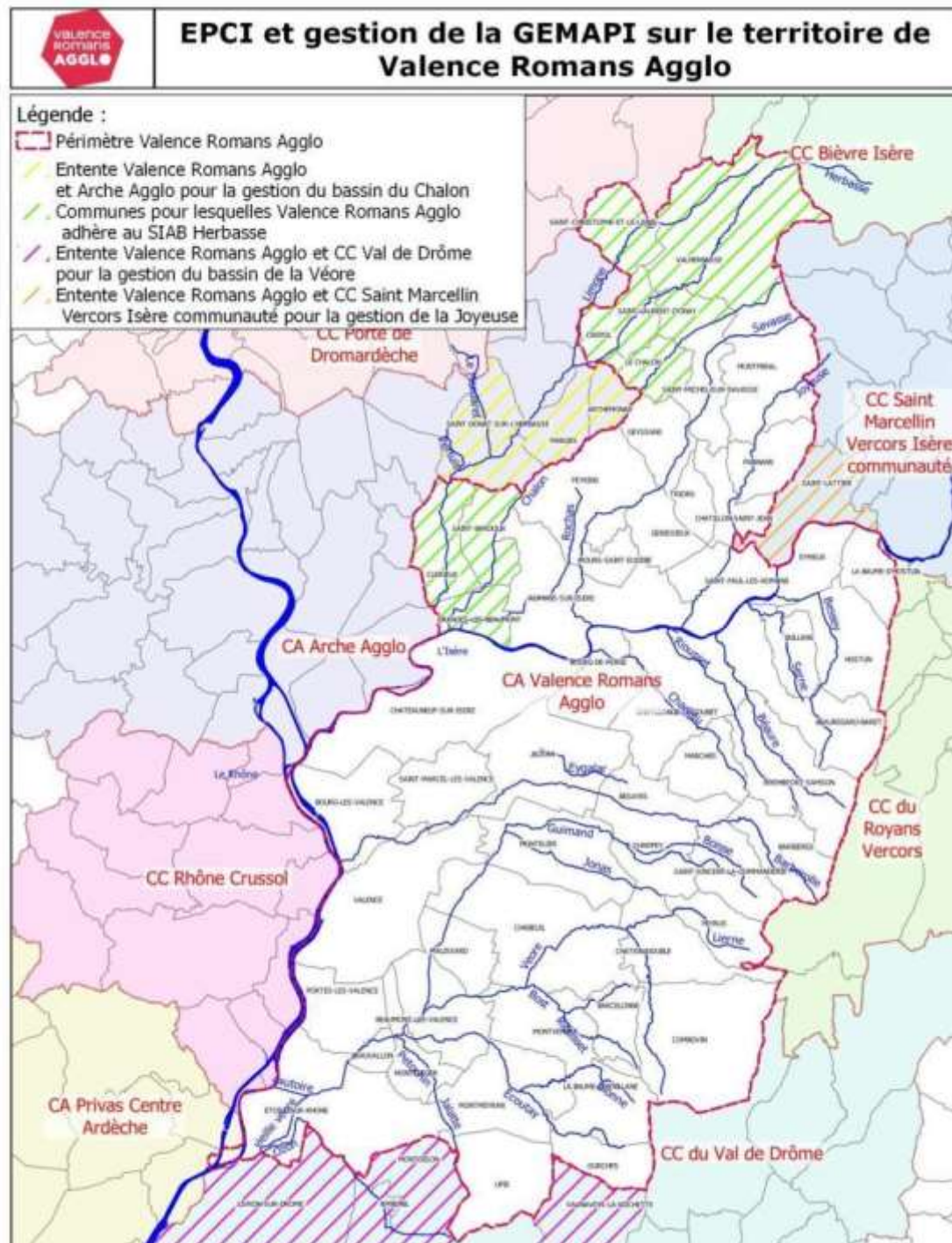
Coordination : Nicolas MORIN

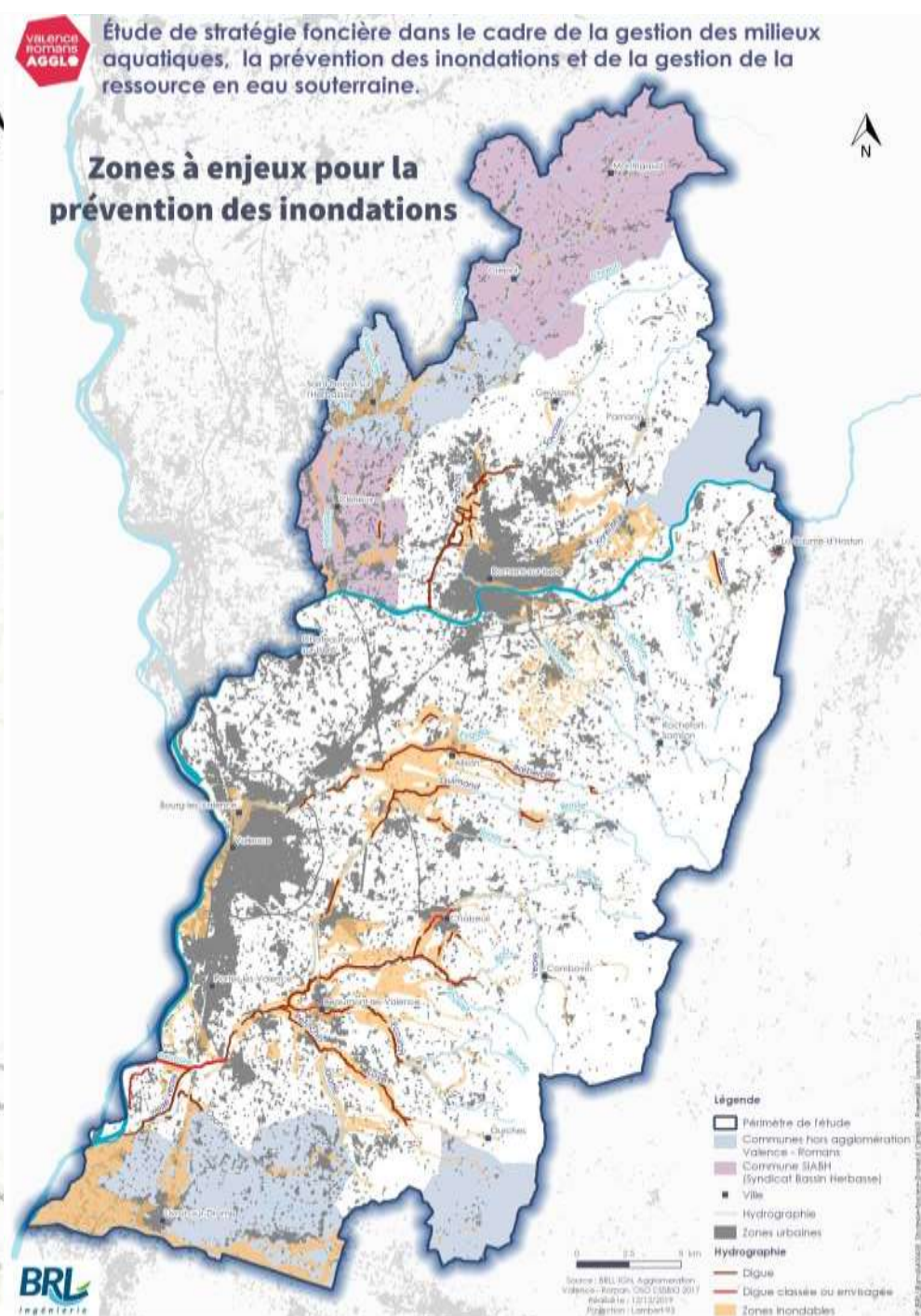
⇒ Equipe Rhône : Bastien VELLA
Allan SILHOL - Sébastien GONNON
Christophe HERNANDEZ - Maxime DUCLOS
⇒ Equipe Isère : Ludovic BIARRAT

Fabien PEILLET - Mohamed DOUIB - Yacine SAIDI
Florent CAILLAT

La compétence sur le territoire de l'Agglo

- Compétence depuis le 1/1/2016, puis de manière complète depuis le 1/1/2018
- 3 conventions d'entente + adhésion SIAB Herbasse
- 3 groupes de travail géographiques pendant le précédent mandat
- 1 Service GEMAPI de 21 personnes
- 11 rivières principales
- ~600 km de cours d'eau à gérer et une 10aine de km de digues + 2 barrages (une « 30aine de km d'ici 2 ans + un autre barrage)
- 270 zones humides recensées sur ~ 2500 ha





| Enjeux de la GEMAPi sur le territoire

Atteinte du bon état écologique (SDAGE/PDM)

Protection des personnes et des biens (PGRI/SLGRI)

Nos bassins versants sont identifiés secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et ceux de restauration physique convergent fortement



I Procédures contractuelles

Programmes d'actions de prévention des inondations (Etat – FPRNM)

Véore Barberolle 6,8 millions €

Joyeuse : 4,2 millions €

Contrat d'Agglo (Agence de l'eau) :

18 millions HT dont 2 millions pour Gemapi

Contrat vert et bleu (Région et Agence) :
dizaine d'actions Agglo

L'entretien de la végétation en image



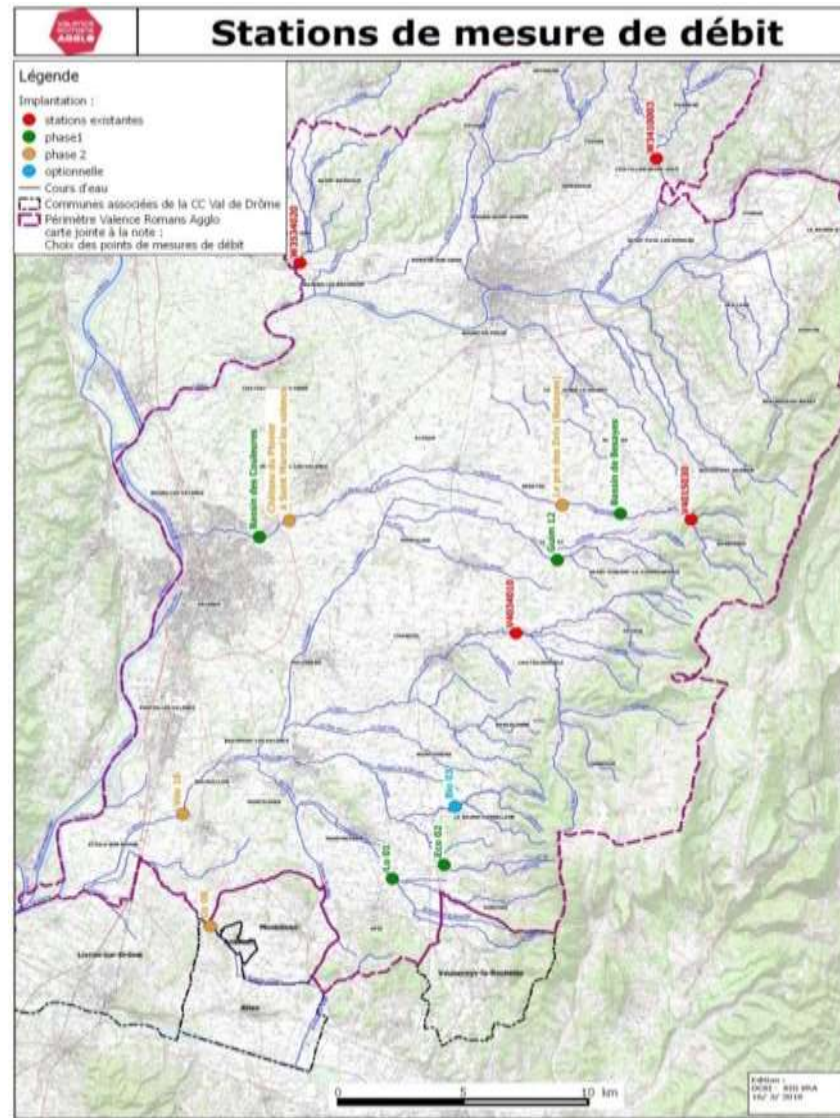
| Restauration des cours d'eau



Gestion des ouvrages hydrauliques



Stations hydrométriques



| Réduction de la vulnérabilité



Installation de batardeaux



Installation de clapets anti-retour sur les réseaux EU



Réhausse permanente d'un équipement de chauffage



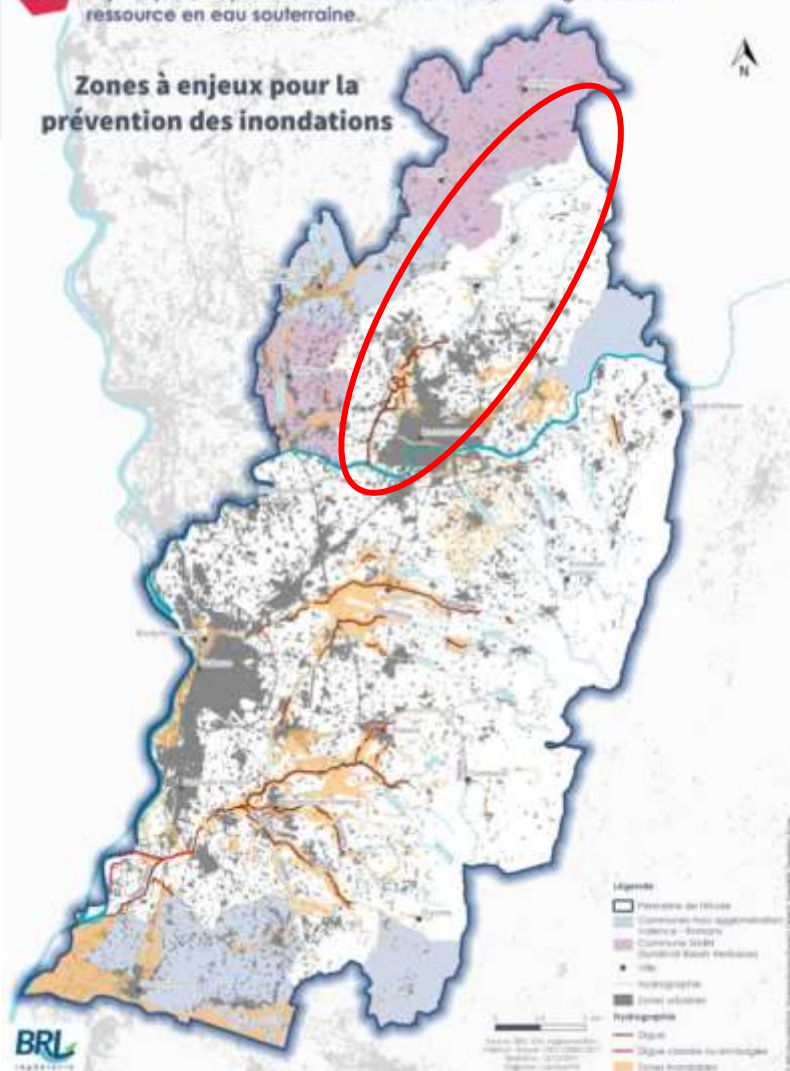
Gestion de crise



Présentation des aménagements de la Savasse

valence
Romans
AGGL 

Zones à enjeux pour la prévention des inondations



CONTEXTE ET HISTORIQUE DES AMENAGEMENTS

Communes du nord de Romans et Ville de Romans très exposées aux inondations par la Savasse. Episodes : 1917, 1945, 1968, 1993, 2002, 2003.

Urbanisation très forte de la partie aval du bassin versant : couverture du lit de la Savasse dans la traversée de Romans - Facteur limitant et non modifiable



La crue centennale est estimée à 130 m³/s à l'entrée du secteur couvert
Débit possible dans la section couverte : 50 m³/s

Ex : 1993 Inondation du Quartier des Gloriettes à Romans par débordement de la Savasse et rupture de la digue Ithier Margaron



ELABORATION DU PROJET

1994 : Travaux post-crue – réparation et confortement de la digue Ithier aménagement des bassins de Bellevue à Peyrins

1995 : étude hydraulique de la capacité de stockage en rive droite de la Savasse - BCEOM

1997 : Mission MOE cabinet MERLIN rétention - Principe 6 bassins creusés - barrages de 7m de hauteur 800m d'enrochement sur la Savasse – 1,5M m³ - 12M€ -
→ Abandon - solution car trop onéreuse / AVP + intégration paysagère pas acceptable

2003 : Mission maîtrise d'oeuvre HYDRETUDES – 3 scénarios sur la base de l'étude BCEOM.
Le scénario choisi :

- L'aménagement de 6 casiers dont 5 en cascade
- Poutre régulatrice des débits sur Peyrins/Mours/Romans
- Canal d'évacuation des casiers à l'Isère (3,4km)
- Réaménagement et renaturation du Béal Rochas sur 1,5km
- Acquisition de zones humides sur Peyrins + aménagement des mares



Foncier : projet réalisé parallèlement au contournement nord de Romans
Opération foncière conjointe → Remembrement sur près de 1100ha



Travaux réalisés en 2008-2010

DUP ET DOSSIERS REGLEMENTAT

2001 : 1ere enquête publique conjointe projet de protection contre les inondations « cabinet Merlin » + déviation Nord de Romans + Peyrins + Mours
2002 obtention de la DUP et autorisation

2004 : 2eme enquête publique nouveau projet Savasse « cabinet hydrétudes »

2005 : Arrêté remembrement dans le cadre des projet Savasse et du CNOR

2006 : une 3eme enquête publique avec deux projet conjoint : modification du projet de la Savasse SIABCS (DUP autorisation code l'environnement, enquête parcellaire) + Ville de Romans MEC du POS de Romans CNOR

AMENAGEMENTS REALISEES EN 2008-2010

1 - Augmentation du gabarit de la Savasse et du pont de la RD 538

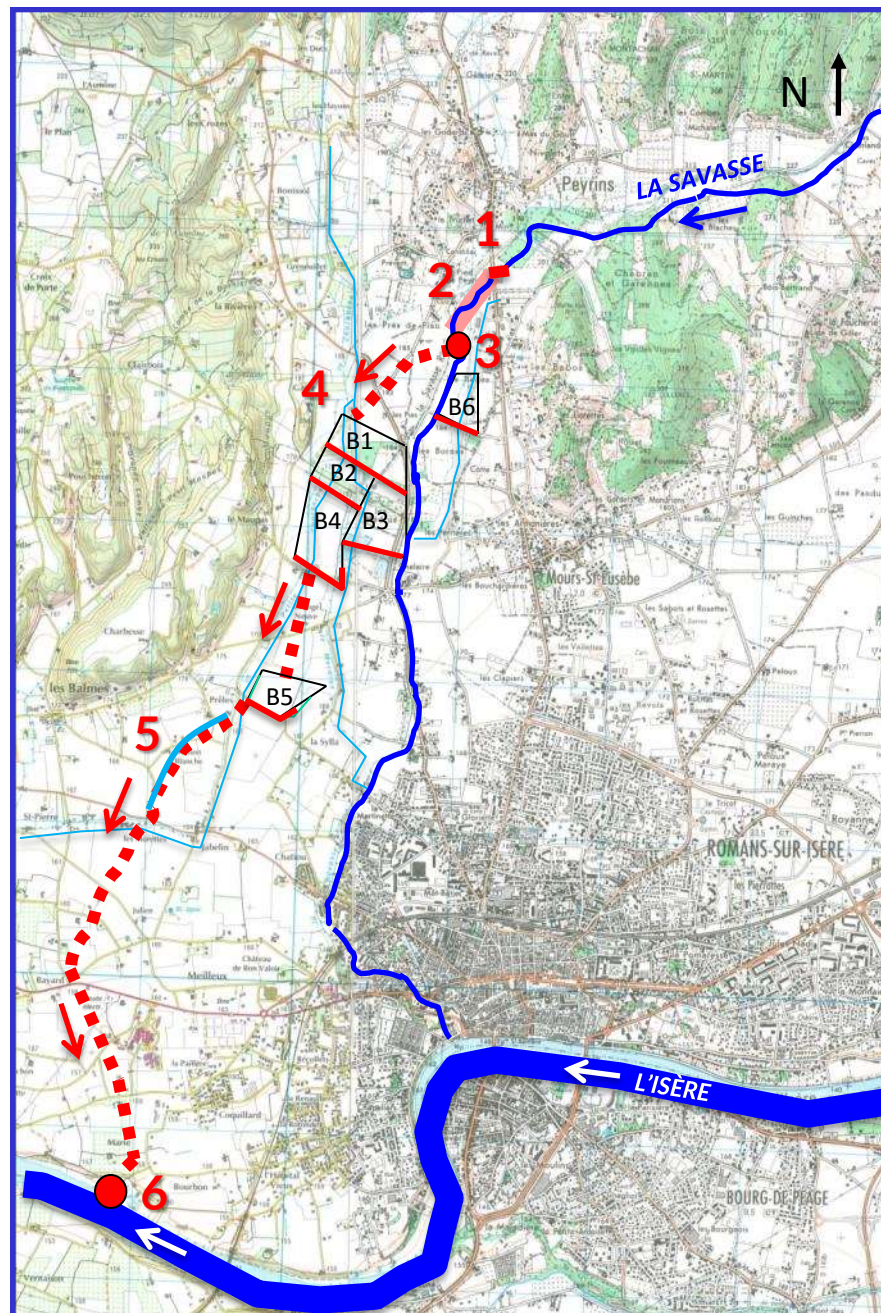
2 - mise aux normes des digues escoffine et restauration physique de la Savasse

3 - Ouvrage de surverse de la Savasse
- Poutre de régulation des débits

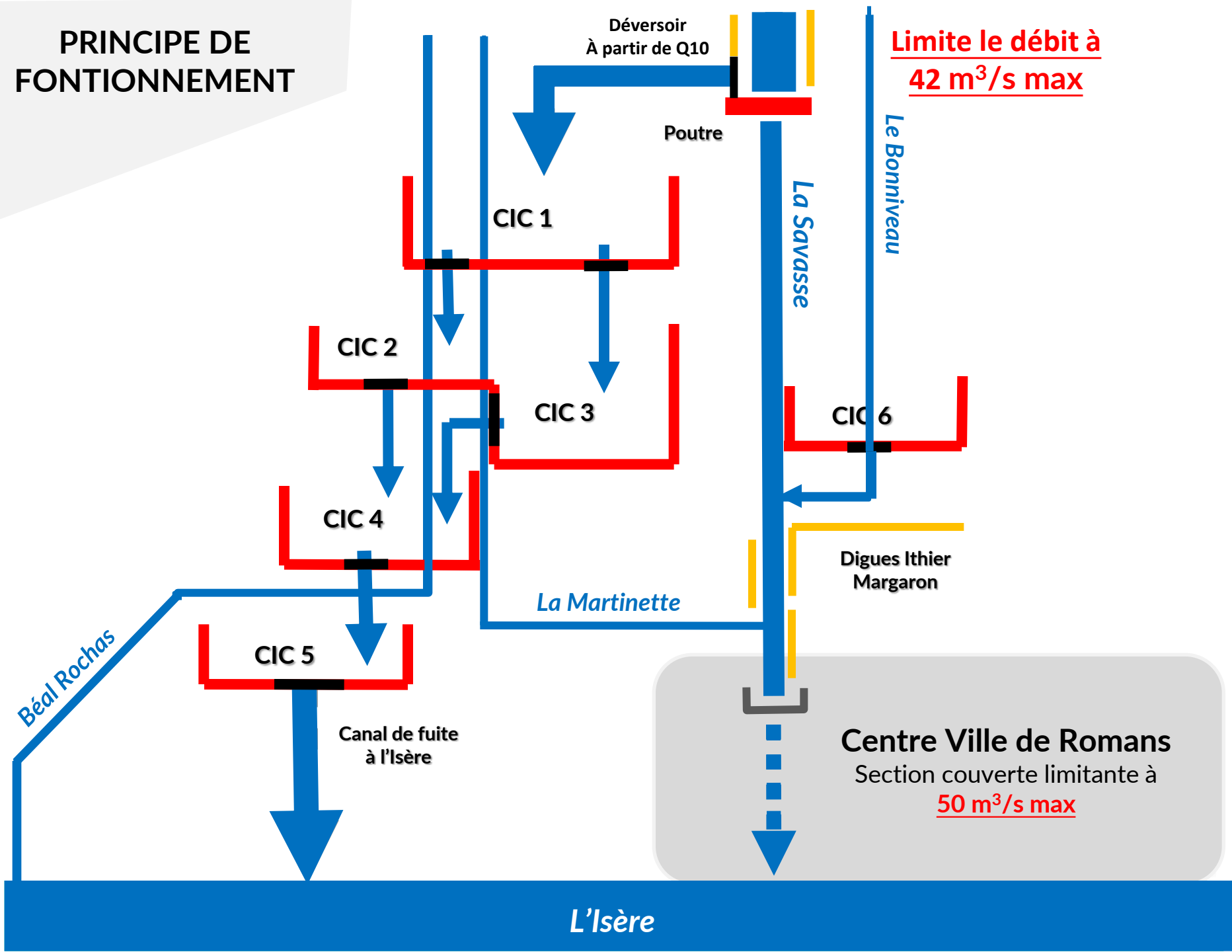
4 - Canal d'alimentation et casiers

5 - Canal de fuite et déviation du Béal Rochas

6 - Raccordement à l'Isère



PRINCIPE DE FONTIONNEMENT

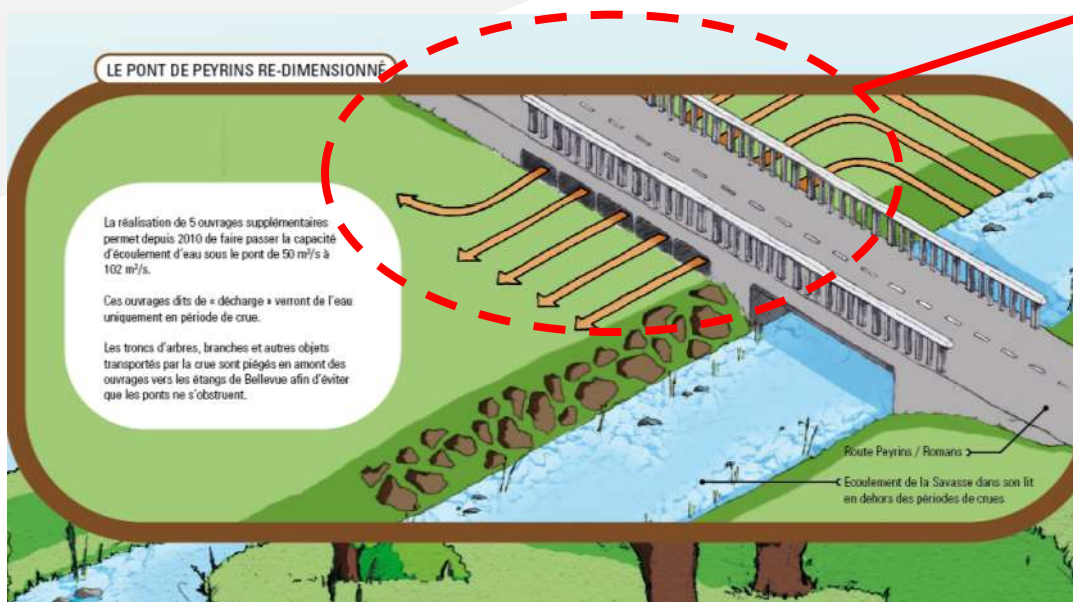


CARACTERISTIQUES DES AMENAGEMENTS

	Système de protection de la Savasse
Estimation débit crue centennale	130 m ³ /s Entrée de Romans (passage couvert)
Contrainte hydraulique limitante en zone urbaine	50 m ³ /s Entrée de Romans (passage couvert)
Niveau de protection à garantir	Q100
Enjeux protégés par le dispositif en Q100	6562 habitants 9300 ERP 2520 emplois
Classement Décrets digues et barrages	Dispositif de classe B Système d'endiguement + barrage classe C
Montant des travaux (HT)	8,5 M€

	Systeme de protection de la Savasse
Type des ouvrages stockage	Champs d'inondation contrôlée (CIC) ou casiers
Nombre de CIC	5 CIC successifs en RD avec canal de fuite à l'Isère + 1 CIC RG
Alimentation des casiers	<u>En dérivation</u> <u>sans retour au cours d'eau</u>
Ouvrages complémentaires	Poutre de régulation du débit associé au déversoir d'alimentation
Hauteur max du plus grand barrage	4m Bassin n°1
Volume max de stockage du plus grand CIC (m3)	167 7000 m3 (casier n°1)
Total stockage pour la Q100 (m3)	638 000 m3
Débit admissible du canal en Q100 (m3/s)	54 m3/s
Dimensions du canal de décharge : -Zone d'entrée -Zone aval confl. Isère	L = 20m P = 2,5m L = 3,5m P = 6,5m

REMISE AU GABARIT DU PONT DE LA RD538 A PEYRINS



Réalisation de 5 ouvrages cadres supplémentaires :

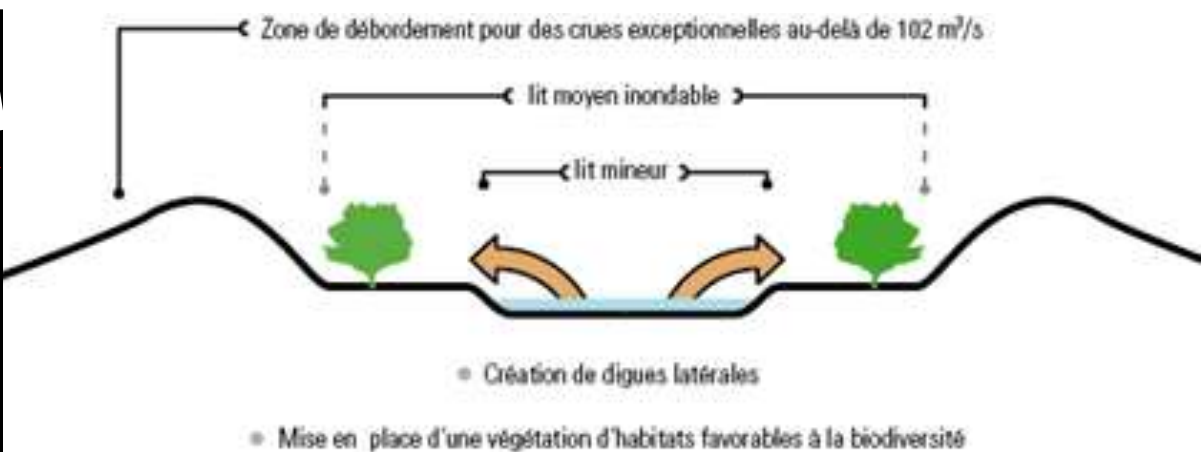
- capacité hydraulique multipliée par deux
- de 50 à plus de 100 m³/s



Ouvrages en charge lors de la crue du 23/10/2013

SECURISATION DU SECTEUR ESCOFFINE

REPRISE DES DIGUES ET RESTAURATION DU LIT



- ☐ Augmentation de la section pour faire transiter la Q100 sur 500m
- ☐ Création de risbermes végétalisées (banquette) avec plantation d'arbre d'arbustes
- ☐ Création d'un lit moyen diversifié avec reméandrage
- ☐ Aménagement du passage à gué des Chèvres avec une passe à poisson « rustique »

DIGUES ESCOFFINE - PASSAGE A GUE DES CHEVRES

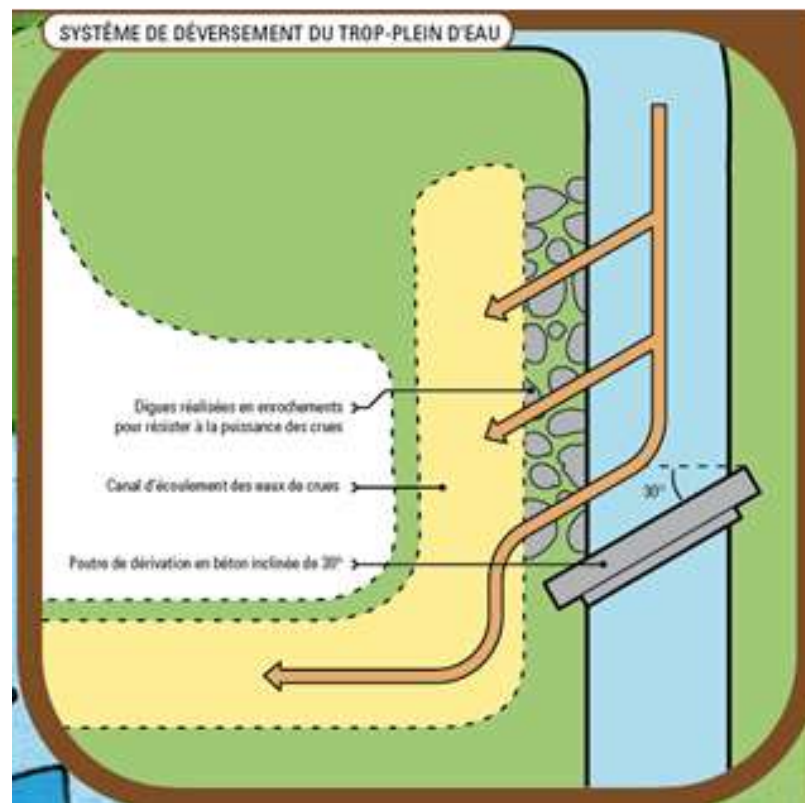
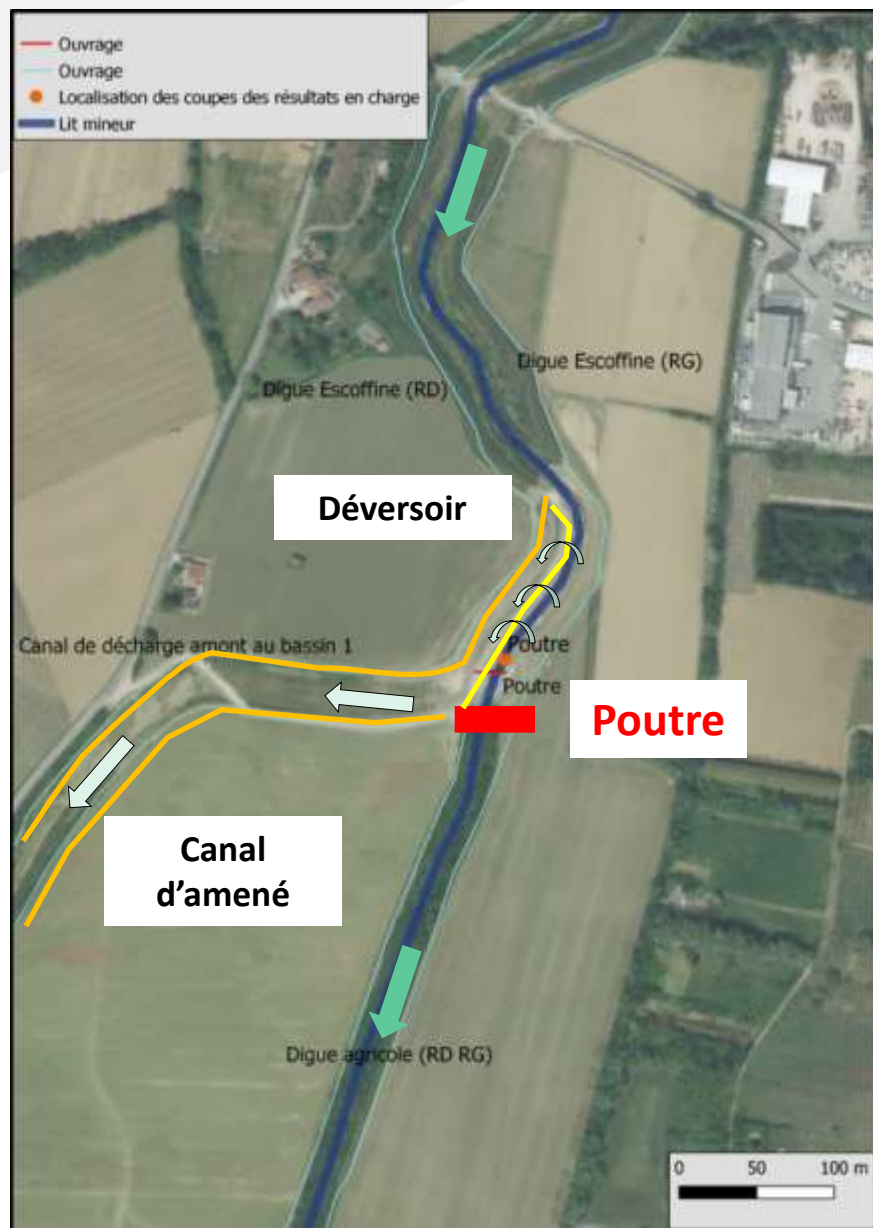
Après travaux 2010



Année N+5 - 2015



CONTRÔLE DU DEBIT- ALIMENTATION DES CASIERS



Dimensionnement du dispositif en laboratoire : construction d'une maquette physique

CONTRÔLE DU DÉBIT- ALIMENTATION DES CASIERS

Après travaux - hiver 2011

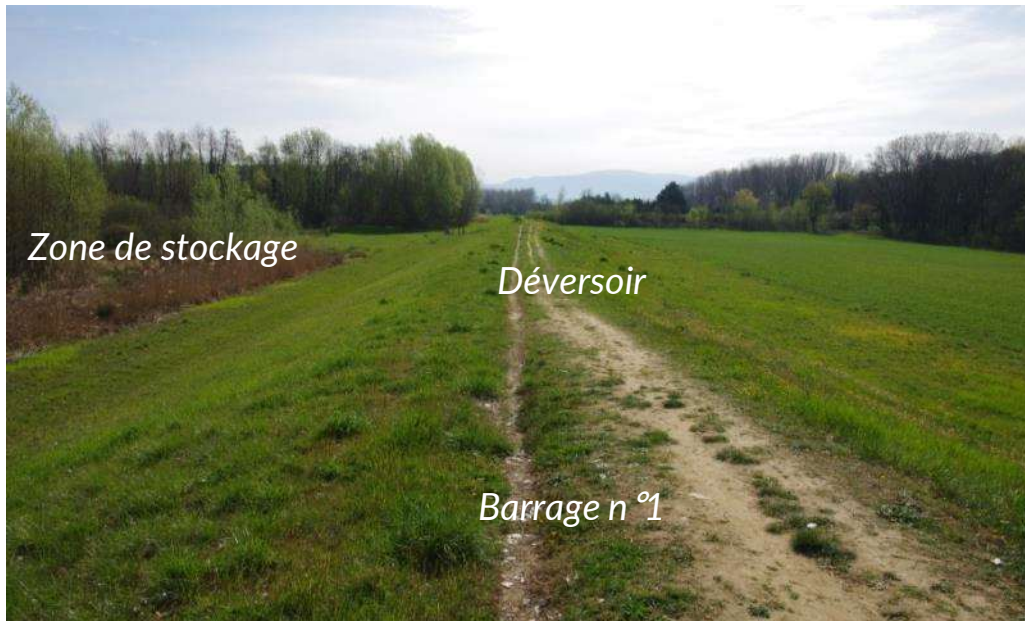


Après travaux - hiver 2018



CHAMPS D'INONDATION CONTROLEE

- Ouvrages de rétention : barrage en terre enherbé de classe C avec un déversoir de sécurité et un système de vidange
- Exploitation agricole dans le casier d'inondation
→ Application d'un protocole d'indemnisation en cas de dégâts sur les cultures



Barrage du CIC n°1



Déversoir en fonctionnement
Crue du 30/10/2013

CANAL DE FUITE DES CHAMPS D'INONDATIONS CONTROLEE

Après travaux 2010



Après travaux N+3 - 2013



CANAL DE FUITE ET SON DEVERSOIR A L'ISERE

Après travaux N+3 - 2013



CRUE DU 23 OCTOBRE 2013

- 1ère mise en eaux des aménagements : Crue du 23/10/2013

→ Retour d'expérience précieux sur le fonctionnement des ouvrages

→ Etude hydrologique post-crue de l'évènement

→ données supplémentaires - conforte la modélisation hydraulique initiale

→ quelques travaux de reprise post-crue + indemnisation agriculteurs récoltes

- Estimation pont de la RD538 à Peyrins : Estimation 98m³/s

- Estimation de la crue : Q70-100



[La crue en image...vidéo](#)

GESTION DES OUVRAGES

Aménagements classés au titre des décrets « digues » et « barrages »

En cours de finalisation - Dossier d'Autorisation des systèmes d'endiguement et EDD – dépôt avant 31/12/2021 en DDT

→ **Arrêté du Préfet – Reconnaissance du système - Acte le niveau de protection garanti par la collectivité - Préconise l'entretien la maintenance et le protocole de surveillance à respecter**

Contrôle des installations :

Visites d'inspection semestrielles par les agents l'Unité Prévention des Inondations du service GEMAPI :

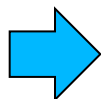
→ Relevé des désordres sur les ouvrages via logiciel SIRS digues

→ Déclenchement de travaux en fonction du degré d'urgence



Visite technique approfondi (VTA)

→ Réalisée tous les 5 ans

 **Contrôles réguliers des ouvrages par les inspecteurs de la DREAL**

GESTION DES OUVRAGES

Entretien courant des ouvrages :

- Broyage mécanisé des barrages + canal 1 fois/an
- Entretien manuel par les équipes des ouvrages de vidanges
- Traitement annuel de la ripisylve par les équipes secteur Escoffine
- Gestion des plantations (haies)
- Surveillance spécifique pour l'ambrosie et arrachage manuel ou intervention mécanisée

Surveillance des installations en cas de crue

- Jours ouvrés : Consignes de surveillance des ouvrages en cas de crue avec tournées d'inspections des ouvrages
- Soirs et WE : Déclenchement d'une astreinte GEMAPI si vigilance Météo France
(ex : épisode méditerranéen du 15/09/2021)



Merci

Des questions ?

Julien Dumoutier - Responsable

Guillaume Dessus – Chargé d'opération

Unité projets Prévention des inondations

Service GEMAPI

gemapi@valenceromansagglo.fr

